



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU VENDREDI 13 JUIN 2025**

Étaient présents :

Monsieur	RUDEAUX	Président du C.A. (MEDEF) – SAS SFM – SERVICE FINITION
Madame	ALEXANDRE	Secrétaire du C.A.(MEDEF) – EI ALEXANDRE-CAILLAUD – ALLIANZ
Monsieur	MATHIAS	Administrateur du C.A. (MEDEF) - HUMANDO
Monsieur	MARSAIS	Trésorier Sal. C.F.T.C. – LEROY MERLIN
Madame	CHAULET	Administrateur du C.A. (CPME) – SARL ROBINAT BROUILLARD
Monsieur	JARDAT	Administrateur du C.A. (U2P) – TAXI ALAIN
Monsieur	GIEN	Administrateur Sal. F.O. - UGECAM

Membres consultatifs & invités :

Monsieur	CARVALHO	Directeur de l'AISMT36
Monsieur	TERRASSIER	Commissaire aux comptes COGEP AUDIT
Monsieur	FOULATIER	Expert-comptable BSR & Associés
Madame	BAYON	Assistante de direction AISMT36/secrétaire de séance
Docteur	SAUSSET	Médecin du travail AISMT36
Docteur	MEGY-MICHOUX	Médecin du travail AISMT36
Docteur	GAULTIER	Médecin du travail AISMT36
Madame	BERTHELOT	Responsable du pôle IPRP/Ergonome/Psychologue du travail AISMT36

Étaient excusés :

Madame	DEFORGE	Administrateur Sal. C.F.D.T. – AIDAPHI SIE
Monsieur	BRUERE	Vice-Président du C.A. - C.F.E./C.G.C. – AUCHAN

L'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du Travail s'est tenue le vendredi 13 juin 2025, Salle de réunion n°300, **Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre, 24 rue des Ingrains 36000 CHATEAUROUX**, sous la présidence de Mr Jean-François RUDEAUX, Président de l'A.I.S.M.T.36

La séance de l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à 10 heures 00 par le Président J.F. RUDEAUX, avec ces quelques mots : « Je tiens tout d'abord à remercier nos adhérents pour leur présence aujourd'hui à notre Assemblée Générale. L'année 2024 a été marquée par plusieurs sujets importants, notamment en raison de l'activité économique compliquée dans notre département, conduisant malheureusement à la perte d'emploi pour plus de 2000 salariés. A côté de cela, nous avons eu la chance d'accueillir le Dr ROGIER Catherine, médecin du travail qui intervient sur le secteur SUD du département.

La préparation de notre Certification a été un exercice exigeant, mais essentiel pour notre mission qui est avant tout d'accompagner nos entreprises adhérentes et leurs salariés dans la prévention et le suivi médical. Je suis conscient que cette Certification peut être source de stress et d'inquiétudes pour certains professionnels du Service. C'est pourquoi je tiens à remercier chaleureusement les équipes de médecins, infirmières, intervenants, assistantes, secrétaires ainsi que notre directeur pour leur dévouement et leur implication dans notre Démarche d'Amélioration Continue. Je vous souhaite une excellente Assemblée Générale et vous encourage vivement à prendre la parole, car votre contribution est essentielle. »

L'ordre du jour est abordé.

Ordre du jour :

- Rapport moral et médical 2024
- Rapport financier 2024
- Validation des cotisations 2025
- Vote des résolutions
 - RESOLUTION N° 1 – Approbation du P.V. de l'A.G. du 28/06/2024
 - RESOLUTION N° 2 – Approbation des comptes de l'exercice 2024
 - RESOLUTION N° 3 – Approbation de la Convention réglementée concernant le cabinet d'assurance ALLIANZ
 - RESOLUTION N° 4 – Donne quitus au C.A. pour proposer et mettre à jour les tarifs des cotisations N+1
 - RESOLUTION N° 5 – Renouvellement du mandat de Commissariat aux comptes au cabinet COGEP AUDIT
- Temps d'échanges

1°) – RAPPORT MORAL ET MEDICAL

La Certification

Depuis un an et demi, le service a concentré ses efforts sur la mise en place d'une certification, AFNOR SPEC 2217
3 niveaux :

Niveau 1 : l'Engagement

Niveau 2 : la Maîtrise

Niveau 3 : la Conformité

Les étapes réalisées :

- 1- Etat des lieux des procédures et processus existants
- 2- Formation de groupes de travail associant l'ensemble du personnel
- 3- Révision ou création de nouvelles procédures ou processus
- 4- Audit système à blanc des SPSTI
- 5- Dépôt de candidature pour l'obtention du Niveau 1 de la Certification.

Le Service est accompagné par un Consultant qui nous aide à valider les diverses procédures et processus.

Les équipes de Professionnels de Santé au Travail :

- Médecins du travail
- Infirmiers Santé au Travail
- Assistantes et Secrétaires médicales
- IPRP (Préventeurs)

Leurs missions :

- 1- La prévention et l'aide à l'évaluation des risques professionnels ;
- 2- Le conseil aux employeurs, aux travailleurs et leurs représentants concernant les risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail ;
- 3- La surveillance de l'état de santé des travailleurs par la réalisation des visites médicales prévues par le code du travail ;
- 4- La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi ;
- 5- La contribution à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire ;
- 6- La contribution à la promotion de la santé sur le lieu de travail.

Afin d'accomplir ces diverses missions, nous nous appuyons sur l'offre Socle qui est composée de 3 axes :

- 1- Prévenir les risques professionnels
- 2- Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés
- 3- Prévenir la désinsertion professionnelle

De plus, aujourd'hui les travailleurs indépendants peuvent avoir accès à une offre « spécifique ».

En 2024, il y avait :

- 8 Médecins du travail
- 2 Médecins Collaborateurs (en formation)
- 10 Infirmières Santé au Travail
- 4 Préventeurs (IPRP)
- 8 Assistantes Santé au Travail

- 6 Secrétaires médicales
- 4 Experts (Assistante sociale, Psychologue du travail, Addictologue, Diététicienne)
- 8 fonctions supports

Répartition des médecins du travail sur le département :

Secteur NORD : Dr Alain CHANARD ; Dr Isabelle MEGY-MICHOUX ; Dr Emmanuelle SAUSSET ; Dr Anny GAULTIER ; Dr Martial JULLIEN (collaborateur)

Secteur SUD : Dr Martine MILLAN ; Dr Dominique SALOMON ; Dr Yolande SAPIN ; Dr Catherine ROGIER ; Dr Sandrine ROGEON (collaborateur)

Fonction publique : Attribuer sur l'ensemble des médecins.

Les adhérents :

79 % des effectifs concernant les TPE de moins de 10 salariés.

01/01/2024 : 44090 salariés

01/01/2025 : 44719 salariés (30032 SI ; 3541 SIA ; 11146 SIR)

En début d'année 2025, les effectifs ont augmenté de 1,42 % par rapport à 2024, atteignant 44 719 salariés. Cette hausse est due à l'arrêt du Service Médical M.S.A., et à la demande du CDG36, nous avons repris certaines fonctions publiques.

Sur l'année 2024 :

292 adhésions nouvelles ou réinscriptions soit 1275 salariés

344 radiations (52,62% plus de salariés ; 34,02% cessation ; 10,76% Liq. Jud.) soit 2609 salariés.

50338 suivis au cours de l'année 2024.

Suivi individuel de l'état de santé des salariés :

Salariés comme employeurs peuvent solliciter une visite à tout moment auprès de leur Service de Santé au Travail.

24755 visites médicales dont 12771 réalisées par les infirmier(e)s

36,93% suivis initiaux

36,33% suivis périodiques

17,29% visites de reprise et pré-reprise

7,86% visite à la demande

0,07% suivis de carrière (Bilan de mi-carrière permettant aux équipes médicales de faire le point à mi-parcours avec les salariés et de commencer à identifier, le cas échéant, les difficultés futures liées à leur emploi).

Zoom sur le secteur « Intérimaires » :

En 2024, il y a eu 7968 visites d'intérimaires :

3334 visites d'embauche

3120 visites périodiques

596 visites de pré-reprise

918 visites de reprise

706 visites occasionnelle

Examens complémentaires :

31740 examens de dépistage réalisés par l'ensemble de nos professionnels de santé au travail.

328 orientations vers des médecins spécialistes

De nos jours, en raison du nombre insuffisant de médecins diplômés dans le département de l'Indre, les salariés n'ont souvent accès qu'à un seul médecin : le médecin du travail. Par conséquent, les médecins du travail sont amenés à intervenir dans des domaines qui ne relevaient pas auparavant de leur compétence. Cependant, lorsqu'un employé souffrant de diabète ou d'hypertension se présente dans leur bureau, il est impossible de le laisser repartir sans assistance. Les médecins du travail, ainsi que les infirmières, assument donc également un rôle de coordination auprès des autres professionnels de santé.

18554 Tests de vision

6735 Examens audios

6451 Test urinaires

Conclusion médicale :

Une conclusion médicale sur l'année 2024 a été faite par les Drs GAULTIER et MEGY-MICHOUX

Depuis l'arrivée de deux médecins collaborateurs en 2023, qui sont encore en cours de formation, et d'un médecin du travail à 80 % en 2024, la charge de travail s'est quelque peu réduite en termes d'effectifs.

L'effectif médical demeure précaire, avec trois médecins en cumul emploi-retraite et un médecin à mi-temps proche de la retraite, malgré l'aide d'anciens médecins du travail pour certaines visites. Cependant, la collaboration pluridisciplinaire s'enrichit progressivement grâce au pôle prévention et à l'assistante sociale.

Les médecins constatent une augmentation des visites médicales liées à la reprise du travail, demandées par l'employeur ou le salarié, représentant 53 % des visites, au détriment des visites périodiques. Ces consultations sont chronophages et entraînent de nombreuses actions complémentaires. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) demeurent les pathologies principales, mais il y a une augmentation notable des risques psychosociaux (RPS), liée à la souffrance au travail et aux changements sociétaux et économiques.

La mise en œuvre des aménagements de poste pour le maintien en emploi des salariés en difficulté est souvent complexe, en raison de disparités entre entreprises et de problèmes de communication avec certains employeurs. Malgré ces défis, une volonté générale d'améliorer les conditions de travail et de soutenir le maintien des salariés est observée, indépendamment de la taille de l'entreprise. En 2024, 3,8 % des décisions après visites médicales ont abouti à des inaptitudes. Deux nouvelles catégories de visites médicales ont été introduites : mi-carrière pour prévenir les risques de désinsertion professionnelle, et fin de carrière pour assurer un suivi post-professionnel selon les expositions antérieures. Toutefois, le manque de traçabilité des expositions professionnelles complique cette mission.

Nous tenons à maintenir notre présence en entreprise pour des études de poste, des échanges avec les employeurs, et la participation au CSSCT, afin d'avoir une vision concrète du terrain. En 2024, nous avons fortement investi dans la démarche d'amélioration continue pour la certification, ce qui a impliqué de nombreuses réunions, la rédaction de procédures, et l'accompagnement de nos équipes. Cette démarche, bien que nécessaire, est exigeante et doit respecter notre indépendance et déontologie professionnelles. Les objectifs de certification, parfois irréalistes à cause de ressources humaines limitées, ne doivent pas compromettre la qualité du service. Nous soulignons l'environnement bienveillant et fédérateur offert par notre direction et notre responsable qualité. Par ailleurs, nous participons à la CMT, aux groupes de travail sur le projet de service, à des initiatives régionales, et à des actions de communication avec les entreprises.

Côté logiciel métier, bien que les fonctionnalités du logiciel soient encore en cours de développement et n'offrent pas encore le service escompté, nous souhaitons mettre en avant le dévouement et l'implication du Dr Ferrandiz, qui s'efforce régulièrement de corriger les incohérences présentes. L'intégration du logiciel dans l'espace connecté pour les entreprises entraîne une transformation de nos pratiques et devrait, à terme, simplifier les échanges avec celles-ci.

Il est constaté qu'il existe une collaboration de qualité entre les équipes, le pôle prévention et l'équipe de direction, caractérisée par une communication ouverte et positive ainsi qu'une relation de confiance à travers tout le service.

En conclusion, notre objectif est de maintenir une qualité de services rendus, en étant constructifs pour le service et tout en respectant notre éthique et nos valeurs professionnelles

Conseillères et consultantes spécialisées :

39 consultations réalisées par le Dr Anny GAULTIER, médecin du travail et psychologue du travail

482 R.V. pour notre assistante sociale, Mme Fatma SERRAF

37 rencontres en addictologie pour Mme Vanessa DESCOUT, infirmière et addictologue

Communication :

En 2024, nous avons eu 42 756 visiteurs sur le site internet

Vous y trouverez des actions nationales et départementales.

Les Jeudis de Prévention ont pour but de montrer que la médecine du travail ne se limite pas aux simples visites médicales. Nous offrons de nombreux services à nos adhérents, ce qui nous a motivés à organiser des demi-journées de prévention consacrées à des thématiques spécifiques. Nous avons ainsi invité nos adhérents à prendre part à ces « jeudis prévention ».

BILAN DE L'ACTIVITE DES IPRP

En 2024, 296 interventions ont été réalisées et 121 actions d'information ou de sensibilisation (en entreprise ou à l'AIMST36)

34,26 % concernant les établissements de 1 à 9 salariés

27,34 % concernant les établissements de 10 à 49 salariés

28,37 % concernant les établissements de 50 à 199 salariés

10,03 % concernant les établissements de plus de 200 salariés

Actions menées en 2024

Ergonomie : 62 études dont 15 dans le domaine du « maintien dans l'emploi »

3 interventions sur la thématique des Risques Psychosociaux

Métrologie : 11 diagnostics d'ambiances physiques

Risques chimiques : 14 accompagnements à l'évaluation du risque chimique

57 Fiches d'Entreprises réalisées par le pôle IPRP et 5 accompagnements par un préventeur expert.

27 accompagnements dans le cadre de l'élaboration du DUERP

44 suivis d'intervention en faveur de 157 salariés.

Sensibilisations collectives

« Jeudis Prévention »

5 « Jeudis Prévention » réalisés en faveur de 86 participants

D'autres actions en partenariat avec « Actiforces » et « Malakoff Humanis »

Groupes de travail :

35,60 % participation à la démarche qualité du Service

29,13 % participation / animation à un groupe de travail

8,09 % participation au Projet de Service

Il y a eu 309 réunions en 2024

Objectifs 2025 :

Les « Jeudis Prévention » deviennent « Instants Prévention » afin d'apporter plus d'ateliers et réunions aux adhérents. (Nouvelles modalités ; délocalisation ; démultiplier)

Développement des actions de prévention primaire et d'accompagnements au DUERP en lien avec la Certification.

Les futurs « Instants Prévention » pour 2025 :

Mars – Addictions

Avril – Les Troubles Musculo-Squelettiques

Juin – L'analyse de l'accident du travail, l'arbre des causes

Octobre – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Décembre – Les risques psychosociaux

2°) – RAPPORT FINANCIER

Celui-ci est présenté par Mr FOULATIER, expert-comptable du Cabinet UNISENS, sous forme imagé :

Au 31 décembre 2024 :

Total des produits d'exploitation : 4 645 897 € contre 4 385 859 € en 2023 (+6%)

Total des charges d'exploitation : 4 724 741 € contre 4 345 055 € en 2023

Fonds propres : 2 459 109 €

Trésorerie : 2 680 040 €

Effectif : 44 personnes

Résultat de l'exercice après impôts : - 24 420 €

Cette perte est due à la fermeture de certaines entreprises de notre département, à la hausse des frais de déplacement par l'augmentation nationale des salaires négociés, ainsi qu'à la formation de deux médecins collaborateurs et d'une infirmière, inscrits dans des universités hors département.

Production de l'exercice : 4 548 803 € contre 4 332 694 € en 2023 (+5%)

Charges externes : 564 713 € contre 558 824 € en 2023 (+1,1%)

Achats de consommables -15,4 % ; Loyers de crédits-bails +55,3% ; Locations, Charges locatives +29,2% ; Entretien et réparation -40% ; Primes d'assurance +27,4% ; Intermédiaires et honoraires +51,1% ; Informations et communications +11,1% ; Déplacements et réception +16,3% ; Frais postaux et télécom +3,8% ; Frais bancaires +17,5% ; Autres services extérieurs +30,2%

Nous n'avons pas eu recours à du personnel extérieur en 2024

Charges de personnel : 2 551 509 € contre 2 307 929 € en 2023 (+10,6%)

Hausse des salaires à la suite des négociations nationales, accompagnée du recrutement d'une comptable, de deux médecins et d'une secrétaire médicale.

Compte de résultat :

Produits d'exploitation : 4 645 897 €

Total des charges d'exploitation : 4 724 741 €

Résultat d'exploitation : - 78 845 €

Résultat courant : - 25 007 €

Résultat de l'exercice : - 24 420 €

Les flux de la trésorerie :

La trésorerie reste stable par rapport à l'année précédente.

2023 : 2 656 000 €

Quelques investissements : 77 000 € (15 000 € pour des climatiseurs réversibles ; 35 000 € pour la centrale de panneaux photovoltaïques)

Autre financement :

2024 : 2 680 000 €

Mr CARVALHO donne la parole à Monsieur TERRASSIER, Commissaire aux Comptes – COGEP AUDIT

•Monsieur TERRASSIER, en exécution de la mission qui lui a été confiée et en application des statuts de l'association, présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

« Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.I.S.M.T.36 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice »

Il n'y a aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Ce rapport concerne les situations où des membres du Conseil d'Administration réalisent des opérations financières avec l'association. En l'occurrence, Mme Christine ALEXANDRE, membre du Conseil d'Administration, exerce également en tant qu'agent d'assurance pour la compagnie ALLIANZ. Des contrats d'assurance ont été conclus avec ALLIANZ et le montant des primes prises en charge par l'association sur l'exercice 2024 s'élève à 7 629 €.

Cette information est communiquée conformément à nos obligations de transparence. Elle ne constitue en aucun cas un jugement de valeur ; toutes les opérations ont été menées dans le respect des règles en vigueur.

3°) LES COTISATIONS 2025

Cotisation des commerces, F.P., Industries, Intérimaires,	92,40 €
Cotisation des salariés isolés et travailleur indépendant	117,00 €
Cotisation spécifiques	142,00 €
Par année civile et par personne suivie	

4°) VOTE DES RESOLUTIONS

Nombre de voix présentes ou représentées lors de notre Assemblée Générale : 2376 voix

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 1 : Approbation du P.V. de l'A.G. du 28/06/2024

L'assemblée générale approuve le P.V. de l'A.G. du 28/06/2024. « contres » : 0 - « abstentions » : 0 - « pour » : 2376

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 2 : Approbation des comptes de l'exercice 2024

L'assemblée générale, après lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2024. « contres » : 0 - « abstentions » : 0 - « pour » : 2376

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 3 : Approbation de la Convention réglementée concernant le cabinet d'assurance ALLIANZ

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la convention réglementée : « contres » : 69 - « abstentions » : 0 - « pour » : 2307

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 4 : Donne quitus au C.A. pour proposer et mettre à jour les tarifs des cotisations N+1

L'assemblée générale approuve la gestion du conseil d'administration et valide la mise à jour des tarifs de cotisation N+1. « contres » : 0 - « abstentions » : 0 - « pour » : 2376

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 5 : Renouvellement du mandat de Commissariat aux comptes au cabinet COGEP AUDIT

L'assemblée générale approuve le renouvellement du commissaire aux comptes, Mr Thierry TERRASSIER du Cabinet COGEP AUDIT pour les 6 prochains exercices.

« contres » : 0 - « abstentions » : 0 - « pour » : 2376

5°) TEMPS D'ECHANGE

Monsieur CARVALHO demande s'il y a des questions.
Aucune question n'est posée.

Monsieur RUDEAUX remercie les membres présents pour leurs participations.
L'Ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures.

La Secrétaire,
Mme C. ALEXANDRE



Le Président,
Mr J.F. RUDEAUX

